

## **ATTESTATION D'ACCUEIL**

### **A DEPOSER TOUS LES JOURS SAUF LE SAMEDI**

L'attestation d'accueil est un document officiel rempli et signé par toute personne, française ou étrangère, résidant en France et souhaitant accueillir un étranger pour un séjour à caractère familial ou privé d'une durée inférieure à 3 mois.

Elle est exigée par les autorités consulaires françaises pour l'obtention du visa. La période indiquée sur l'attestation d'accueil doit être strictement identique à celle du séjour sur le visa. Veuillez donc faire attention à formuler la demande suffisamment à l'avance.

Elle est délivrée par le Maire de la commune du lieu d'hébergement. Elle est acceptée ou refusée après vérification des pièces justificatives et appréciation des conditions de logement et de ressources. La taxe payée (via l'achat d'un timbre fiscal) par le demandeur est due dès le dépôt de la demande même si cette dernière est refusée.

La personne qui accueille (l'hébergeant) doit se présenter personnellement en Mairie avec tous les documents demandés et complète sur place le formulaire.

### **Pièces à fournir par l'hébergeant (documents originaux + photocopies) :**

#### **1. Pièce d'identité :**

- *demandeur français* : carte nationale d'identité ou passeport
- *demandeur étranger* : titre de séjour en cours de validité ou accompagné d'un récépissé de renouvellement

#### **2. Justificatifs liés au logement :**

→ pour le demandeur propriétaire :

le titre de propriété : **le titre doit impérativement préciser la superficie du logement** et une facture datée de moins de 3 mois (téléphone, charges, électricité, gaz, eau, ...)

→ pour le demandeur locataire :

le bail locatif **et** une facture datée de moins de 3 mois (téléphone, électricité, gaz, eau, loyer, ...)

**Attention : le bail locatif doit impérativement préciser la superficie du logement, sinon fournir une attestation de la régie ou du propriétaire**

#### **3. Justificatifs liés aux ressources :**

- le dernier avis d'imposition du demandeur  
**et**

- les 3 derniers bulletins de salaire du demandeur ou du couple marié (ou le dernier avis de versement de Pôle Emploi ou les 3 dernières attestations de paiement de retraite)

### **RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR CONCERNANT L'INVITE :**

- **identité (nom, prénom)**
- **date et lieu de naissance**
  - **adresse complète**
  - **numéro du passeport**
- **dates d'arrivée et de départ prévues**

Un timbre fiscal **dématérialisé de 30 euros** à acheter en bureau de tabac ou au trésor public ou en ligne sur le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr).

**CAS PARTICULIER** : les enfants mineurs non accompagnés des parents :

Il faut fournir une attestation sur papier libre établie par le détenteur de l'autorité parentale, précisant l'objet et la durée du séjour ainsi que l'identité de la personne qui en aura la garde temporaire (donc la personne qui accueille).